



Communauté de Communes  
Roussillon Conflent

Multiplications nos énergies

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>MODIFICATIONS A APPORTER AU REGLEMENT INTERIEUR PETITE ENFANCE, ALSH MATERNELS ET PRIMAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 33</b> <b>Votants : 38</b> <b>Délib. n°17 – 8/10/2020</b>  Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le
---	--

**L'an deux mille vingt, le 08 octobre**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BOURGHOFFER.

Date de la convocation : vendredi 2 octobre 2020

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOU Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAISS-VERGNETTES Nathalie (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

### Absents excusés :

**Absents ayant donné pouvoir :** GARSAU Jacques (T) à Monique BOHER (T), LECOINNET Jean-Philippe (T) à Danielle POUDADE, PERSON Claude (T) à Dominique NOGUES (T), PETIT Vincent (T) à Nathalie ESCALAISS-VERGNETTES (T), PROFFIT France (T) à René LAVILLE (T).

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN
Jérôme PARRILLA a été nommé secrétaire de séance. Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/10/2020
066-246600415-20201008-DE_059_2020-DE

VU le Code général des collectivités territoriales

VU les règlements intérieurs communautaires des structures d'accueil Petite Enfance, Enfance Jeunesse et Restauration,

CONSIDERANT la crise sanitaire et les mesures exceptionnelles prises par la CNAF (notamment concernant la suppression du préavis de rupture de contrat en cas de force majeure),

CONSIDERANT la crise liée au COVID 19 et aux préconisations sanitaires dictées par les professionnels de santé (mesures d'isolement, cas contact identifié...)

AFIN d'anticiper sur les évènements à venir, il convient de modifier les articles relatifs aux modalités de rupture de contrat et modalités de remboursement en cas d'absence.

SACHANT qu'il convient de modifier le règlement intérieur relatif à la petite enfance, aux accueils de loisirs maternels et primaires et à la restauration scolaire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire**

**ADOpte** les modifications à apporter au règlement intérieur relatif à la petite enfance, aux accueils de loisirs maternels et primaires et à la restauration scolaire, tel que joints en annexe,

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
William BURGHOFFER**



RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/10/2020 066-246600415-20201008-DE_059_2020-DE